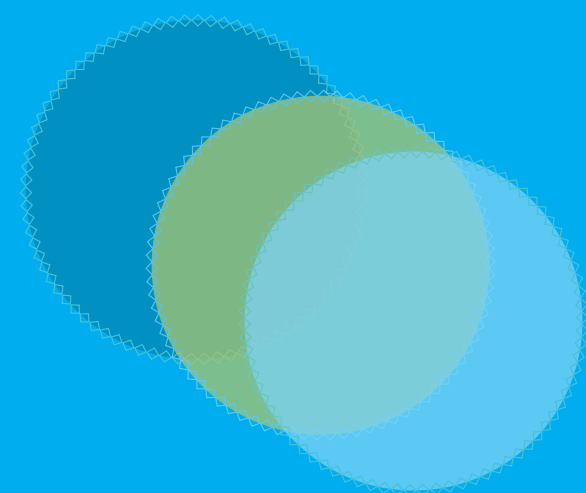


LES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Septembre 2022





Bonnay





Table des matières

1 - LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	4
2 - LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES	8
3 - LES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES	11
4 - LES ÉQUIPEMENTS DU SCoT	14
5 - LES MOBILITÉS DANS LE SCoT	17
6 - LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES	21
7 - LES DYNAMIQUES COMMERCIALES	25
8 - LES DYNAMIQUES AGRICOLES	28
9 - LES DYNAMIQUES TOURISTIQUES	31
10 - LE TRANSPORTS DE MARCHANDISES	34
11 - SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SCoT	38

1 - LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Territoire au cœur de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le territoire du SCoT se situe au cœur de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont il joue un rôle important avec Besançon qui est la **deuxième ville de la Région** et qui garde un statut à part du fait qu'elle fut ancienne capitale régionale. Il est composé de :

- Grand Besançon Métropole, communauté urbaine, comprenant **68** communes
- La Communauté de Communes du Val Marnaysien, comprenant **47** communes

Le territoire bénéficie d'une position entre 3 métropoles : Paris (400km)-Lyon-Strasbourg (250 km) dans le quart Nord-Est de la France, mais aussi grâce à sa **proximité avec la Suisse**, avec qui il entretient des relations d'ordre économique. Le territoire bisontin travaille en réseau avec les villes du Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté (Vesoul, Pontarlier, Morteau, Dole, Lons-le-Saunier).

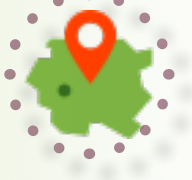
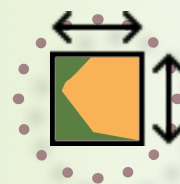
Par son statut particulier au sein de la région, Besançon est désignée, dans le SRADDET, comme étant une des trois polarités régionales avec Dijon et Belfort-Montbéliard, sur lesquelles repose le projet de développement régional et métropolitain.

Le territoire bisontin travaille en réseau avec les villes du **Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté** (Vesoul, Pontarlier, Morteau, Dole, Lons-le-Saunier).

Chiffres clés

Etendu sur **2** Départements

833 km²



Deux vallées



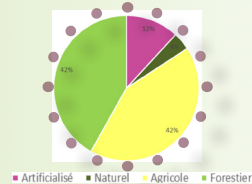
Besançon : **2^e** ville de la Région BFC, ancienne capitale comtoise



7 % de la population régionale



Occupation du sol (2017)



Fort de Chaudanne vu de la Citadelle de Besançon



Un vaste bassin de vie

Le territoire du SCoT est situé dans les vallées du Doubs et de l'Ognon, entre plateau, collines et plaines, offrant ainsi une diversité de paysage. Sa géologie et sa topographie ont façonné son développement, notamment sur le plan militaire historiquement. Le passé industriel du territoire a tiré bénéfice de la situation en vallée du territoire, avec des activités qui se sont installées pour profiter de l'eau (papeteries, textile...). La situation physique du territoire entraîne encore aujourd'hui une dynamique de développement, notamment à l'ouest du territoire qui est plus facilement urbanisable grâce à une topographie peu marquée. De la même manière, elle a permis de construire de grandes infrastructures comme l'A36 et la LGV qui concourent à l'accessibilité du territoire.

Depuis le Fort de Planoise



Besançon capte une population dans un bassin plus large que son agglomération ou le territoire du SCoT avec une aire d'attraction de 312 communes, réparties dans trois départements. Les ménages vivant dans ces communes viennent quotidiennement travailler à Besançon, représentant plus de 20 000 trajets domicile-travail par jour en direction de Grand Besançon. L'étendue du bassin de vie autour de Besançon entraîne une intensité des déplacements domicile-travail entre Besançon et les territoires voisins, qui s'opèrent principalement en voiture.

Le développement de l'urbanisation

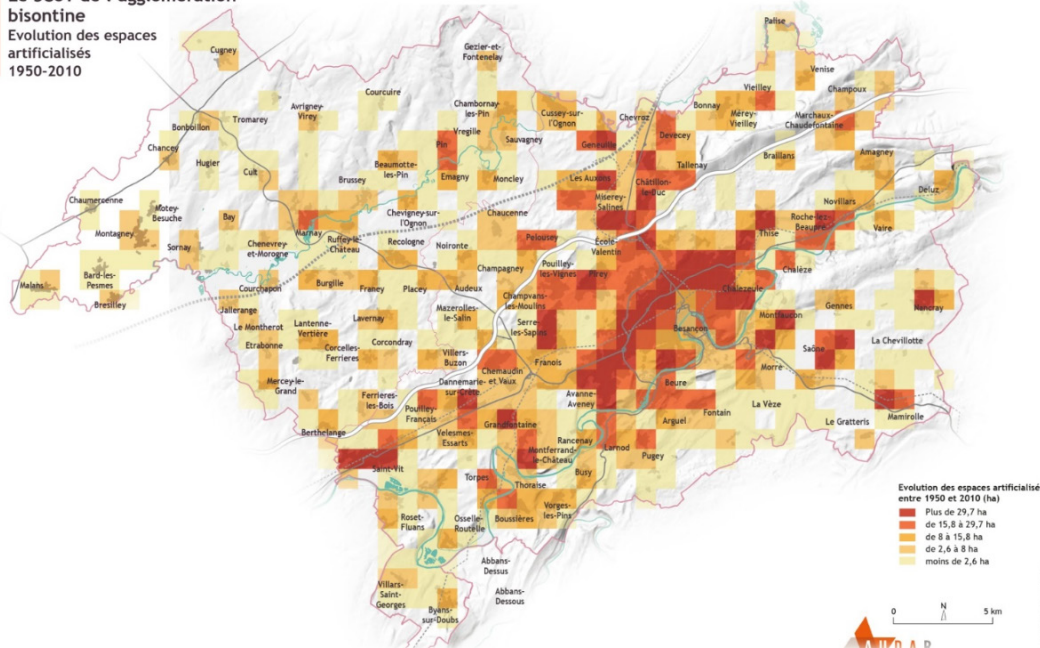
Le territoire a ainsi connu des vagues successives d'urbanisation au gré des évolutions économiques :

Le développement historique offrant un patrimoine exceptionnel au territoire (Citadelle et centre ancien de Besançon)

L'industrialisation qui a conduit au développement dans les vallées

Tertiairisation du territoire dans les années 1970-1980 avec l'arrêt d'activités industrielles et les lois de décentralisation qui vont amener les administrations à Besançon

Le SCoT de l'agglomération bisontine
Evolution des espaces artificialisés
1950-2010



A partir de cette période, avec l'essor de la voiture particulière, le territoire entre dans une phase de **périurbanisation**, qui s'accompagne d'une **banalisation des paysages** avec des opérations qui masquent les identités et qui conduit à une **uniformisation de l'urbanisation**

Des centralités qui structurent le territoire : l'armature territoriale

Malgré la périurbanisation, le territoire a conservé des communes jouant un rôle de centralité. La diversité des services et équipements proposée dans certaines communes leur permet de polariser les autres communes autour d'elles. La capacité à concentrer les services et équipements de certaines communes entraîne le développement de centralités. Besançon, en tant que cœur urbain, ancienne capitale régionale, concentre l'ensemble des fonctions de services. Son rôle métropolitain lui confère une place unique. Les communes voisines à Besançon viennent aujourd'hui compléter ce rôle.

Les communes de Saint-Vit et Saône disposent d'une grande diversité d'équipements également (plus de 60 équipements et services différents). Leur position au sein du territoire leur permet d'attirer des usagers sur un vaste rayon, dépassant les limites du territoire. Marnay joue un rôle équivalent au niveau de la Communauté de Communes du Val Marnaysien, bien que concentrant un nombre moindre d'équipements. Ces trois communes ont donc un rôle structurant au sein du territoire, étant des relais à Besançon.

D'autres communes disposent de moins de quarante équipements, leur permettant dans une moindre mesure d'être un pôle. Il s'agit de communes qui se sont développées avec la périurbanisation mais se dissocient de leurs voisines par une plus grande diversité d'équipements, ressortant alors en tant que centralités. Pouilley-les-Vignes, Montferrand-le-Château, Roche-lez-Beaupré et Devecey jouent donc le rôle de centralités intermédiaires, au sein du territoire.

Enfin, des communes plus petites par leur taille offrent tout de même un tissu d'équipements permettant de répondre aux besoins du quotidien (boulangerie, école...). Dans une volonté de

développement des proximités, ces petites centralités sont à conforter pour qu'elles puissent continuer d'assurer cette fonction. Il s'agit des communes de Fontain, Marchaux-Chaudefontaine, Byans-sur-Doubs, Pin-Recologne-Émagny et Montagney.

Le territoire se structure autour de diverses centralités aux fonctions différentes mais complémentaires. Elles assurent un maillage complet du territoire, offrant à l'ensemble des communes un service de proximité. Ainsi, chaque commune du territoire est polarisée par une centralité, en fonction du rôle de celle-ci, de la continuité urbaine entre elles, de la situation géographique pouvant marquer des ruptures, des « bassins de vie » se sont formés. Ils assurent aux habitants des communes de pouvoir accéder à une centralité en 5 minutes en voiture ou en 15 minutes à vélo maximum. Au total, 15 bassins de proximité sont à l'œuvre dans le territoire.

Face aux défis des transitions, la proximité est à conforter dans le SCoT pour répondre aux besoins quotidiens des habitants. Elle constitue une opportunité de développement de mobilités alternatives à l'usage systématique de la voiture.



Mémo



Quels impacts de l'urbanisation sur la consommation foncière ?

Entre 1950 et 2011, la tache urbaine a quadruplé. En 2017, l'**urbanisation représente 12 %** de la surface totale du territoire.

Un ralentissement du rythme de consommation d'espace est observé récemment. Entre 2001 et 2010, **120 ha** par an en moyenne ont été consommés. Entre 2010 et 2017, **65 ha** par an en moyenne ont été consommés, soit une **division par deux** du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place des objectifs de densification par le SCoT en vigueur depuis 2011, mais aussi par des freins dans les opérations.

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

**CONFORTER LES
FONCTIONS DE
CENTRALITE DE
BESANCON ET
SON TERROIRE**

**S'INSCRIRE DANS
LA TRAJECTOIRE DU
ZAN A 2050**

**ENRAYER LA
BANALISATION DE
L'URBANISATION ET
DES PAYSAGES**

2 - LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Une population en croissance grâce au solde naturel

Le territoire du SCoT de l'Agglomération bisontine compte **210 000 habitants** en 2018 avec des disparités fortes entre les communes : Besançon à 116 000 habitants et les autres communes entre quelques centaines d'habitants à 5000 maximum. Le territoire connaît une croissance de sa population sans discontinuité depuis 1968. Le territoire bisontin reste un des bassins les plus dynamiques au sein de la Région. Il représente 7,5% de la population régionale. La population du territoire est en croissance constante avec un gain annuel de plus de 700 habitants tandis que la Région connaît une croissance atone (-0,1%/an entre 2013 et 2019). Avec un taux de variation de 0,34%/an, le territoire constitue donc un moteur régional.

La période de 1968 et 1975 correspond à celle où le taux de croissance démographique est le plus élevé pour le territoire. Après un ralentissement très marqué du rythme de croissance observé entre 1975 et 1982, une embellie s'observe dans les années 1980 et 1990. Depuis les années 2000, le rythme de croissance ralentit et se stabilise ces dernières années autour de +0,3%.

Néanmoins, la croissance du territoire masque certaines dynamiques qui peuvent alerter :

- Le centre urbain de Besançon a connu sur 10 ans une croissance quasi-nulle,
- La croissance est uniquement due au solde naturel (davantage de naissances que de décès), qui compense un solde migratoire négatif témoignant de départs du territoire,
- Au contraire les territoires voisins enregistrent un solde migratoire positif, captant les migrations venant du territoire du SCoT.

Chiffres clefs

210 108 habitants

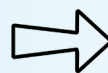


18 % de la population à plus de 65 ans

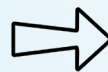


salaire médian annuel : **21 500 €**

Moins de 12 500 € dans certains quartiers bisontins alors que le plus haut décile de revenus est observé dans les communes voisines à Besançon (37 450 €)



+ 700 hab/an entre 2013 et 2019 (+0.3%/an)



93 % de la population vit à GBM
7 % dans la CCVM

+ 0.3% de croissance par an
+ 0.45%/an : solde naturel
- 0.15%/an : solde migratoire





Malgré un territoire qui attirent les étudiants, des difficultés à fixer les jeunes actifs et une population qui vieillit

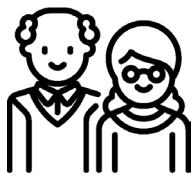
La population résidente dans le SCoT se décompose en trois catégories, correspondant à la trajectoire démographique du territoire :



- Les jeunes qui arrivent au moment des études qui constituent un gain de population pour le territoire, la ville de Besançon attire par son offre en enseignement supérieur et reste ainsi la porte d'entrée du territoire. Ainsi, un tiers de la population à moins de 26 ans.

- Par contre, dès la fin des études, les jeunes ménages quittent le territoire vers les grandes métropoles pour un emploi plus attractif que le territoire ne peut offrir, ou vers les territoires limitrophes. 44 % des ménages quittant GBM en 2017 ont entre 25 et 39 ans, alors qu'ils ne représentent qu'un tiers des arrivants. Les migrations résidentielles entre Grand Besançon Métropole et les territoires limitrophes montrent les ménages sont plus nombreux à quitter GBM pour un EPCI voisin, que l'inverse.

- Les plus de 65 ans, en augmentation, pourraient représenter 41% de la population en 2040



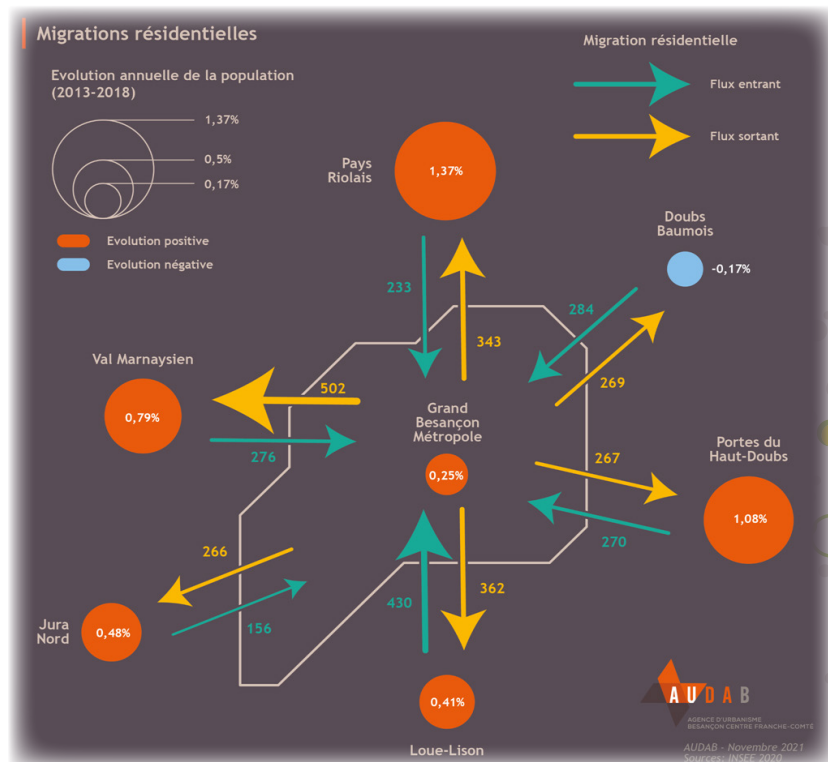
alors que les plus jeunes stagneront : le vieillissement de la population s'observe par l'allongement de la vie, et est accentué par le départ des plus jeunes (le phénomène

de vieillissement s'accroît avec une population de moins en moins en âge de donner naissance alors que la croissance repose sur la natalité). La capacité des communes éloignées du centre à attirer des jeunes ménages ne doit pas cacher le fait que la population subit également un vieillissement. La dynamique du vieillissement concerne de plus en plus les communes périurbaines proches de Besançon. Ce phénomène nouveau de vieillissement périurbain doit particulièrement attirer l'attention car ces territoires construits sur les

déplacements pendulaires en voiture ne sont pas forcément équipés et adaptés pour accueillir les besoins des nouveaux séniors.

Un revenu médian satisfaisant mais des disparités au sein des territoires

Le revenu médian s'élève à 21 500€, dans la moyenne de la tendance nationale (20 820 €). Il est en augmentation depuis 2013. Mais, des disparités de revenus s'observent : moins de 12 500€ dans certains quartiers bisontins alors que le plus haut décile de revenus est observé dans les communes voisines à Besançon (37 450€).



Mémo



Et dans 20 ans ?

Les projections démographiques de l'INSEE varient entre -300 habitants et +960 habitants par an. Le scénario retenu par le Syndicat Mixte du SCoT est d'accueillir **+ 900 habitants/an** à l'horizon 2040 au plus près des générateurs de déplacements et en particulier des emplois. Cette stratégie vise à lutter contre **l'étalement urbain** en offrant une alternative aux **évasions territoriales**.

Le SCoT vise à déterminer les conditions d'accueil de ces populations dans une **trajectoire ZAN** à 2050, répondant également aux besoins générés par les **transitions** à l'œuvre, qu'elles soient démographiques, énergétiques, environnementales ou numériques.

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

**CONSTRUIRE
UNE OFFRE
ALTERNATIVE
A L'EVASION
RESIDENTIELLE**

**ANTICIPER LES
BESOINS LIES AU
VIEILLISSEMENT**

**CONCILIER CES
NOUVEAUX ENJEUX
AVEC LES OBJECTIFS
D'EQUILIBRES
SOCIAUX**

**MAINTENIR
A MINIMA
LE NIVEAU
D'EMPLOI**

**OFFIR DES
CONDITIONS
D'ACCUEIL POUR
LES JEUNES
MENAGES ACTIFS**



3 - LES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES

Un desserrement des ménages à l'œuvre

Est observé aujourd'hui dans le territoire, et comme partout en France, un desserrement des ménages, c'est-à-dire que les ménages sont donc de plus en plus nombreux, et aussi de plus en plus petits (moins de membres par ménages). L'augmentation des séparations et des personnes vivant seules, ainsi que le vieillissement de la population contribuent à ce phénomène. En 1968, les ménages comprenaient en moyenne plus de trois membres. La taille des ménages ne cesse de diminuer, même si un ralentissement s'observe depuis les années 2010. Actuellement, la taille moyenne des ménages s'élève à 2,1 en 2018.

De plus, 53% de personnes vivent seules à Besançon (étudiants et personnes âgées) et un tiers des ménages hors Besançon sont composés de deux personnes. Il s'agit des couples de personnes âgées.

Le desserrement des ménages engendre, en plus du besoin de logements supplémentaires en raison de l'augmentation de leur nombre, la nécessité de produire des logements différenciés qui répondent à la nouvelle typologie des ménages

Chiffres clefs

Evolution du nombre des ménages : **+ 0,7 %/an** entre 2013 et 2018

Evolution de la taille moyenne des ménages : **2,1** personnes/ménage en 2018 et **2,2** en 2008



87 % d'appartements à Besançon, **79 %** de maisons individuelles dans le reste du territoire



9 % de logements vacants



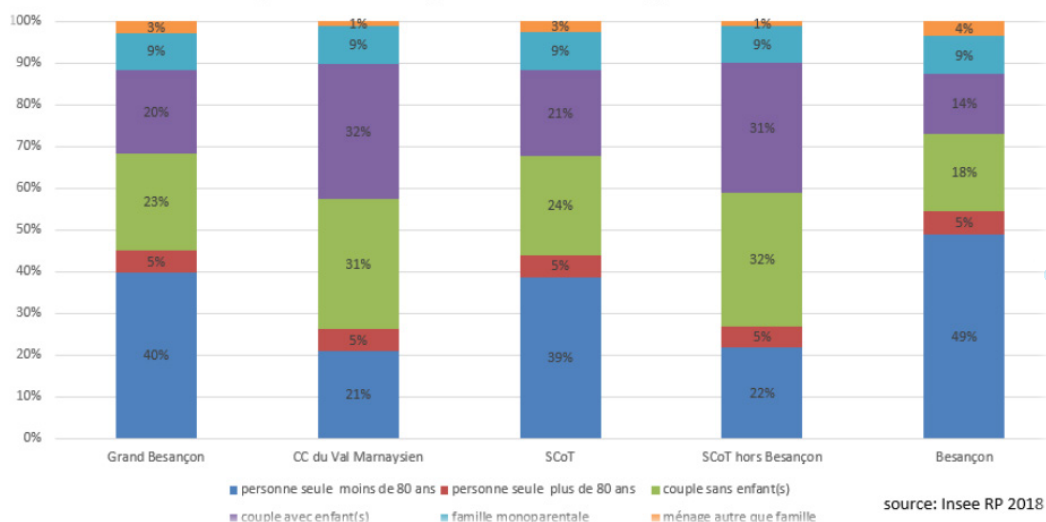
Plus de **2000 €** du m² à Besançon et première couronne



272 ha de dents creuses disponibles et **118 ha** d'espaces mutables



Composition des ménages dans le SCoT de l'Agglomération bisontine



Une répartition des logements monospécifique dans le territoire

Aujourd'hui, une répartition dichotomique des logements est observée entre Besançon et les communes avec une forte proportion de logements loués à Besançon par rapport aux autres communes, ainsi qu'une majorité d'appartements à Besançon contre une prédominance des maisons individuelles dans le reste du territoire. Cette répartition marque le manque de diversité dans l'offre résidentielle dans les communes. De plus, une inadéquation entre le profil des ménages et le vieillissement de la population s'observe avec des personnes vivant seule dans de grandes maisons.



Le territoire compte 9 % de logements vacants. Besançon est particulièrement concernée puisque 10 % du parc est vacant en 2018. Les communes hors Besançon connaissent pour la plupart une vacance moindre, voire quasi-nulle. Au sein de la CCVM, 23 communes, dont Marnay, sont marquées par une vacance supérieure à 7 %, réparties dans l'ensemble de l'EPCI. Plusieurs facteurs expliquent la vacance observée du territoire, comme une production d'offre nouvelle qui n'a pas encore trouvé preneur et l'ancienneté du parc. Les communes du Val Marnaysien qui sont marquées par une vacance élevée présentent pour la plupart un parc majoritairement construit avant 1919.

Malgré de nombreuses résidences universitaires, les étudiants sont majoritairement logés dans des appartements privés. Plus de 8 000 étudiants sont locataires d'un logement loué vide dans le parc privé (52 %).

Le territoire compte 25 équipements accueillant des personnes âgées mais ils ne répondent pas en totalité aux besoins de la population, puisque des personnes venant d'autres territoires sont prises en charge. De plus, avec le vieillissement de la population, la demande est en augmentation.

Une dynamique de construction qui repart mais une prix de l'immobilier élevé

En moyenne, 950 logements/an ont été autorisés entre 2001 et 2020, avec des périodes de fluctuations. La dynamique repart à la hausse ces dernières années, avec 1000 logements/an commencés en moyenne entre 2015 et 2019. La construction de nouveaux logements s'observe particulièrement à Besançon, et sa première couronne, et toute la partie ouest de Grand Besançon.

Entre 2012 et 2015, 60 % des logements ont été produits en renouvellement urbain. Néanmoins, des capacités à produire dans la tache urbaine sont toujours présentes avec 272 ha de dents creuses disponibles et 118 ha d'espaces mutables.



Actuellement, le prix du foncier est un frein à l'attractivité des jeunes ménages. Avec plus de 2000€ du m² bâti à Besançon et sa première couronne, les ménages, bien que disposant d'un revenu moyen satisfaisant, ont des difficultés à acquérir un lot avec une maison, qui reste le produit recherché.

Au sein du territoire, les communes disposant généralement d'un parc de logements anciens font face à une précarité énergétique. Les ménages concernés qui résident dans ces communes sont aussi ceux qui peuvent avoir des difficultés à trouver à se loger dans le centre du territoire, en raison du prix de l'immobilier.



Quelle production de logements pour les 20 prochaines années ?

La tendance au desserrement des ménages tend à se poursuivre les 20 prochaines années, conduisant à programmer la production de nouveaux logements à population constante. Ainsi, pour l'ensemble du territoire du SCoT, **11 000 logements** sont à produire pour les 20 prochaines années pour **maintenir** la population.

Pour répondre aux nouveaux besoins en logements, il faudra produire **9000 logements** en plus à l'**horizon 2040** dans le territoire.

Ces dernières années, un effort particulier a été opéré pour **densifier l'urbanisation**. Des capacités sont toujours disponibles en dents creuses (parcelles libres de plus de 700 m² au sein du tissu urbanisé) et en espaces mutables (secteurs déjà artificialisés à l'abandon ou disponible à terme), mais la nécessité de garder des espaces de respiration tout en consommant moins d'espaces va obliger à repenser nos **formes urbaines**.

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

MAINTIEN DE LA
POPULATION ET
DIVERSIFICATION
DE L'OFFRE

ADEQUATION ET
DIVERSIFICATION
DE L'OFFRE EN
LOGEMENTS EN
FONCTION DES
PUBLICS

URBANISATION
MOINS COMMATRICE
D'ESPACE

OPERER UN
CHANGEMENT DES
FORMES URBAINES

REMOBILISATION ET
REHABILITATION DU
PARC EXISTANT

ADEQUATION DE
L'OFFRE AVEC LES
CAPACITES DES
MENAGES

TRAVAILLER SUR
L'ADAPTABILITE
DES LOGEMENTS
EXISTANTS
POUR EVITER
UNE NOUVELLE
CONSOMMATION

4 - LES ÉQUIPEMENTS DU SCoT

Chiffres clefs

Des équipements de proximité présents dans l'ensemble des communes

Pour ses habitants, le territoire offre une diversité d'équipements : scolaire/études, médical, sports et loisirs, culture...

Les équipements de proximité sont présents partout dans le territoire, il est observé :

- Une sur-représentation des salles polyvalentes (103 salles au total)
- Une couverture de garde d'enfants supérieure aux moyennes départementales : selon la CAF, en 2019, Grand Besançon Métropole dispose d'un taux de couverture de garde d'enfants de 69,5%. Ce taux s'élève à 73,1% pour la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Ces taux sont supérieurs à ceux observés au niveau départemental (65,6% dans le Doubs et 71,4% en Haute-Saône). Le territoire compte au total 45 crèches ou micro-crèches. En cas de manque d'équipements, comme cela peut être le cas dans l'est du territoire, le réseau de garde à domicile répond à la demande.
- La mutualisation des équipements scolaires avec de nombreux fonctionnements en RPI (91 communes en RPI)
- Des équipements sportifs présents dans toutes les communes mais leur fréquentation peut arriver à saturation
- Une bonne densité de médecins (10 médecins généralistes pour 10 000 habitants dans le bassin de vie) à l'échelle du territoire mais l'aire de patientèle peut dépasser les limites du SCoT et réduire l'accessibilité à l'offre pour les habitants.
- La majorité des communes sont éligibles à la fibre, qui constitue un élément déterminant avec l'essor du télétravail.

103 salles polyvalentes



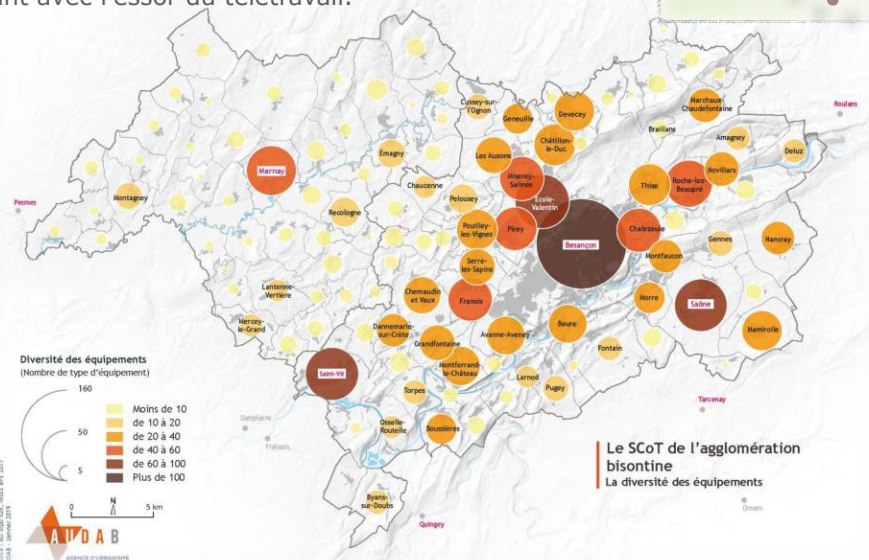
16 collèges



Une couverture de garde d'enfants d'environ 70 %



10 médecins généralistes pour 10 000 habitants dans le bassin de vie



Les équipements intermédiaires dans les centralités du SCoT

Les équipements de gamme intermédiaire sont davantage situés dans les centralités du territoire. Ces communes disposent d'un collège. Les Maisons France Service se sont développées à Besançon, Saint-Vit, Saône et Marchaux-Chaudefontaine.

De nouveaux besoins d'équipements apparaissent pour les sports avec des pratiques émergentes ne disposant pas encore de salle (escrime, futsal par exemple).

Des équipements supérieurs concentrés à Besançon qui centralise l'offre à l'échelle de l'aire d'attraction et au-delà

Les équipements de niveau supérieur sont concentrés à Besançon qui regroupe l'hôpital, l'offre en enseignement supérieur ou encore les équipements sportifs de haut-niveau.

Le rayonnement de ces structures dépasse largement le territoire du SCoT, en attirant des usagers de la région. Les lycées sont présents à Besançon, Dannemarie-sur-Crète et la Maison Familiale de Morre. De la même manière, l'Enseignement Supérieur est concentré à Besançon. Seulement deux autres lieux de formation sont présents : Dannemarie-sur-Crète et l'ENIL de Mamirolle. Besançon joue un rôle culturel important avec une offre diversifiée (musées, théâtres, cinémas...) et compte des projets d'envergure comme la Grande Bibliothèque.

Les équipements sportifs de haut-niveau présents dans la ville-centre participent à son attractivité. Enfin, le CHU est un équipement primordial pour le territoire que ce soit pour l'offre qu'il apporte, que pour les nombreux emplois qui s'y rattachent. L'aire de patientèle s'étend au niveau régional.



Des équipements qui structurent le territoire mais dont l'accessibilité

est essentiellement automobile

Ainsi, le territoire du SCoT est structuré autour de polarités dont l'aire d'influence dépend de la vocation et du rayonnement des équipements proposés.

L'accessibilité aux équipements est essentiellement automobile. Les aménagements alternatifs à la voiture sont encore peu présents pour permettre davantage un usage des mobilités douces. L'accessibilité piétonne se fait uniquement dans un périmètre restreint.



Des équipements sportifs de qualité

Un complexe d'**escalade** d'envergure internationale ouvert depuis 2020 qui pourrait servir de base arrière pour la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024



Le bâtiment **hypoxique** des Montarmots qui reproduit les conditions d'un entraînement en altitude et disposant d'un caisson hyperbare pour soumettre le corps à une pression supérieure à la pression atmosphérique, ce qui permettant d'accroître l'oxygénation des tissus

La plateforme **EPSI** (Exercice, Performance, Santé, Innovation) fait le lien entre les UFR Santé et Sports sur des projets de recherche. Cette plateforme accueille de nombreux outils uniques sur le territoire (tapis de grandes dimensions asservi, bassin d'immersion, évaluation embarquée en conditions écologiques...).



Gymnase Pouilley-les-Vignes (25)



La mutualisation des équipements : outil de sobriété foncière

La **mutualisation** des équipements entre communes permet de répondre à double titre aux objectifs de **réduction de la consommation d'espaces** :

- En évitant la multiplication des sites pour une même offre
- En libérant certains sites communaux pouvant être reconvertis et offrir un nouveau potentiel de développement.

De plus, la mutualisation permet d'offrir un équipement de plus **grande envergure et de qualité**, permettant une pratique davantage satisfaisante pour habitants et usagers.

D'ailleurs, les équipements ne doivent plus être pensés pour un usage unique et pérenne mais être conçus pour permettre leur **réversibilité** en fonction des **besoins** liés à l'évolution démographique du territoire.

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

**POUSUIVRE LA
STRUCTURATION
DU TERRITOIRE
EN FONCTION
DES NIVEAU
D'EQUIPEMENT EN
CONFORTANT LES
CENTRALITES**

**DEVELOPPER
DE NOUVEAUX
EQUIPEMENTS EN
FONCTIONS DES
BESOINS DE LA
POPULATION**

**MUTUALISER LES
EQUIPEMENTS POUR
MAINTENIR DES
SERVICES DE QUALITE
DANS LE TERRITOIRE
ET LIMITER LA
CONSOMMATION
D'ESPACES**

**CONFORTER LES
FONCTIONS DE
CENTRALITE PAR LA
RESIDENTIALISATION
DE PROXIMITE**

**ORGANISER
L'ACCESSIBILITE
AUX EQUIPEMENTS
SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE
ET DEVELOPPER
L'ACCES
MULTIMODALE DES
EQUIPEMENTS**

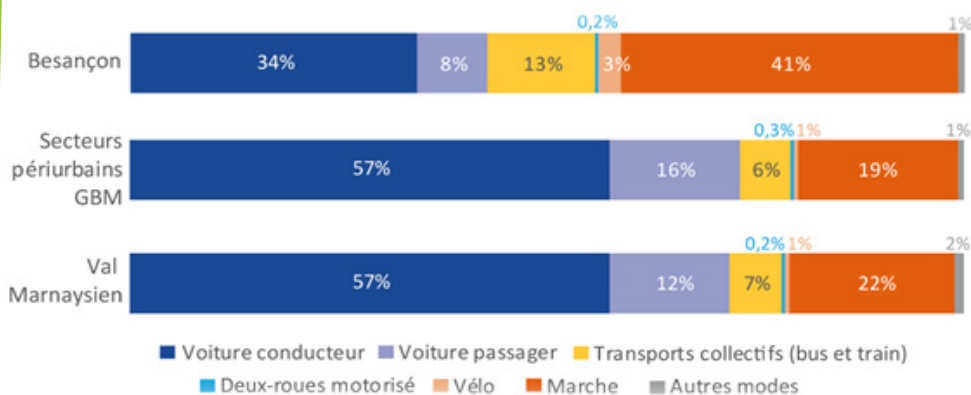
**MAINTENIR LES
EQUIPEMENTS
SUPERIEURS
ATTRACTIFS POUR
LA POPULATION**

**ANTICIPER LES
RECONVERSION DES
EQUIPEMENTS**

**DEVELOPPER
LE HAUT-DEBIT
PARTOUT SUR
LE TERRITOIRE
POUR OFFRIR AUX
MENAGES LES
CONDITIONS DE
TELETRAVAILLER**

5 - LES MOBILITÉS DANS LE SCoT

Chiffres clefs



Une population mobile sur un territoire beaucoup plus large que le SCoT

709 000 déplacements quotidiens ont lieu au sein du territoire : un habitant effectue en moyenne 3,8 déplacements par jour, en recul par rapport à 2005 (4,2). De nouveaux comportements s'observent. Les jeunes se déplacent moins par exemple alors que les plus âgés ont moins changé d'habitudes (génération très habituée à l'automobile).

93% des déplacements de GBM restent dans son périmètre. Par contre, près de 26 000 personnes entrent sur le territoire de GBM chaque jour contre 9 100 qui en sortent, représentant 850 000 km aller/retour par jour, soit des déplacements quotidiens de 50 km en moyenne. La CCVM représente 11 % de ces déplacements, les intercommunalités de Loue-Lison et du Pays Riolois représentent 9 % de ces déplacements. Ces déplacements s'effectuent en majorité en voiture. Plus de 80 % des déplacements domicile -travail sont réalisés en voiture dans les territoires voisins.

La voiture comme mode de déplacement privilégié en dehors de Besançon



Au sein du territoire, la voiture reste le mode de déplacement privilégié en-dehors de Besançon où elle est utilisée pour plus de la moitié des déplacements. Les transports en commun représentent moins de 10% des déplacements et 20 % des trajets s'effectuent à pied, essentiellement sur de courtes distances.

Les déplacements piétons à égalité avec la voiture à Besançon

La répartition des modes de transports est plus équilibrée à Besançon. 42% des déplacements s'effectuent en voiture (conducteur et passager), 40% à pied et 13% en transport en commun. La voiture est alors le moyen de déplacement le plus utilisé, également à Besançon. Mais les modes alternatifs sont plus importants que dans les autres communes, du fait de l'offre en transports en commun et de la proximité entre le lieu d'habitation et les services et emplois.



Voie cyclable le long de la D683 (Thise)

Des déplacements domicile-travail très majoritairement en voiture

Pour les trajets domicile-travail, la voiture prédomine, que ce soit à Besançon (+50%) ou en-dehors (80-90%).

Un léger recul de la voiture au bénéfice des modes actifs, surtout en ville

Entre 2005 et 2018, les comportements ont évolué vers un recul de l'utilisation de la voiture au profit des modes actifs qui augmentent (+ 16,5% de déplacements pour la marche à pied, + 48% en vélo).



Un développement des déplacements de courtes distances

Les déplacements des courtes distances se développent. Les trajets de moins d'un kilomètre représentent un tiers des déplacements. Si le vélo est utilisé pour des courtes distances jusqu'à 15 min, 21 000 déplacements de moins de 1 km sont aussi effectués chaque jour en voiture.



Un réseau routier hiérarchisé desservant l'intégralité du territoire

Le réseau routier maille l'ensemble du territoire avec l'A36 qui traverse le territoire d'Ouest en Est, la RN57 puis RN83 du Nord au Sud, et les RD 673 et 683 d'Ouest en Est également. La RN57 fait l'objet d'un projet de mise à 2x2 voie entre l'A36 et Devecey et entre les boulevards de Besançon et Beure.

Un trafic routier en augmentation

Le trafic routier est toujours en augmentation sur les axes principaux avec des points de congestion qui s'observent

à Ecole-Valentin, Beure, en centre-ville le matin. Les secteurs des Portes de Vesoul, du centre-ville et de Micropolis sont plutôt touchés le soir, principalement en lien avec les déplacements pendulaires des actifs résidents en périphérie, mais également avec le transit empruntant la RN83 en alternative gratuite à l'A39 jurassienne.

Une offre ferroviaire importante mais sous-utilisée

L'offre ferroviaire est présente uniquement au sein du Grand Besançon avec la particularité de disposer de 16 gares et haltes dont 2 gares desservies par les TGV. Mais l'offre reste sous-utilisée, en raison notamment d'une offre hétérogène et souvent non cadencée sur la majorité des axes ferroviaires, des horaires parfois peu adaptés aux trajets domicile-travail et une communication sur l'offre minime. Toutefois, 8% de la population vit à moins de 500 m d'une gare ou halte.



Une faible fréquentation des lignes régionales de car

L'offre en transport en commun régional est complétée par les lignes de cars Mobigo, particulièrement pour les secteurs ne disposant pas d'une gare. Ces lignes proposent 5 à 10 allers-retours par jour.

Un réseau de bus urbains structuré dont la fréquentation est stable

Le réseau de transports en commun Ginko est, quant à lui, particulièrement performant avec :

- Une grande diversité de l'offre allant du tramway au TAD suivant le contexte urbain et périurbain

- Un développement de lignes en site propre directes et rapides



- Une forte proportion de la population desservie : 87% des habitants de Besançon est à moins de 200 m d'un arrêt.

Même si sa part modale est restée stable avec les années, la fréquentation affiche une hausse constante, notamment sur la partie urbaine du réseau. Mais, le bus reste peu concurrentiel par rapport à la voiture pour des trajets longs.

Un réseau de parking-relais à articuler avec l'accessibilité et le stationnement en centre-ville

Les parking-relais ont une efficacité variable, en fonction de leur localisation (entre 37 et 40%). Le taux de remplissage moyen reste assez faible mais s'améliore avec une connexion directe au tramway. La concurrence de l'offre de stationnement qui reste attractive jusqu'en cœur urbain se fait ressentir.

Une forte demande en aires de covoiturage

Les aires de co-voiturage se développent (5 formelles et 8 informelles). Un fort taux de remplissage est observé dans les

aires à proximité des haltes ferroviaires. Leur fréquentation montre la marge de progression, à connecter avec l'offre ferroviaire.



Un réseau cyclable en cours de structuration

Le réseau cyclable se structure. Les voies sont essentiellement présentes à Besançon et sa proche couronne. En-dehors, le réseau reste discontinu. L'essor du vélo électrique encourage leur développement.

Une offre de stationnement qui n'incite pas au report modal

Le territoire compte plus de 26 500 places de stationnement public. Dans le centre-ville élargi, 44% de places sont gratuites, avec un taux de congestion élevé. Ecole-Valentin et Marnay disposent de places de stationnement gratuit à durée limitée



52% des ménages bisontins disposent d'une place de stationnement privé, 60% à GBM et 85% dans la CCVM.



Gare Franche-Comté TGV



L'évolution des modes de vie : quelles incidences pour les mobilités ?

39 % des Français souhaitent consacrer moins de temps aux déplacements, surtout pour le travail. Les jeunes sont les plus désireux de moins se déplacer, de ralentir, d'occuper leur temps différemment, dans un cadre de vie de **plus grande proximité**.

En parallèle, le télétravail s'est installé avec la crise sanitaire. 30 à 35 % des emplois sont estimés « télétravaillables » en Bourgogne-Franche-Comté. Cette évolution du lieu de travail entraîne une **augmentation de la mobilité**. Au lieu d'une chaîne de déplacements entre le domicile et le travail, les déplacements ont tous le même point de part : le domicile. La proximité des services avec les lieux d'habitat devient un enjeu. Enfin, les distances parcourues en voiture diminuent, impliquant une baisse des émissions des gaz à effets de serre favorisant l'usage des **modes doux**.



Les enjeux pour la stratégie du SCoT

S'APPUYER SUR LE FERROVIAIRE POUR FAVORISER LE REPORT MODAL

DANS UN CONTEXTE D'EVASION RESIDENTIELLE, REPENSER LE DEVELOPPEMENT URBAIN POUR LES DEPLACEMENTS DE COURTE DISTANCES

DANS UN OBJECTIF DE DECARBONATION DU TERRITOIRE, RECHERCHER LES ALTERNATIVES AUX DEPLACEMENTS MOTORISES

APPORTER UNE CAPACITE DE MOBILITE EQUITABLE GARANTISSANT L'ACCES DE TOUS AUX GENERATEURS DE MOBILITE

REPORT DES TRANSIT SUR L'AUTOROUTE ?

AMELIORER L'EFFICACITE STATIONNEMENT POUR INCITER AU REPORT MODAL, LIBERER L'ESPACE PUBLIC ET REDUIRE LA CONSOMMATION FONCIERE

POURSUIVRE L'ORGANISATION DES MOBILITES LIMITANT L'AUTOSOLISME

6 - LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Un territoire économiquement dynamique

Le territoire est un moteur de l'économie régionale. Il s'agit de la deuxième zone d'emploi de la Région. Besançon capitalise le plus grand nombre d'emplois au sein du territoire (73% des emplois). La première couronne, surtout à l'ouest, vient renforcer le centre d'emplois de Besançon. Les communes de Saint-Vit et Saône concentrent également de nombreux emplois, et d'autant plus que ces deux communes en gagnent entre 2008 et 2018. Marnay joue également un rôle de centralité d'emplois à son échelle. Les autres communes du Val Marnaysien regroupent peu d'emplois et sont moins dynamiques.

A l'échelle du territoire, le nombre d'emplois est relativement stable entre 2008 et 2018, comptant réciproquement 96497 emplois et 96350 emplois. Le nombre d'emplois à Besançon stagne et s'accroît dans les communes voisines. Les pôles d'emplois en-dehors du territoire sont de moindre importance en taille et sont moins dynamiques. Riez et Quingey gagnent des emplois mais Ornans et Baume-les-Dames en perdent. La commune d'Étalans qui accueille une grande zone d'activité en a gagné également durant la période 2008-2018.

Le centre bisontin est bien le moteur unique économique du territoire du SCoT et au-delà dans l'aire d'attraction.

Chiffres clefs

96 700 emplois en 2018. En **stagnation** depuis 2008



- **1600** emplois industriels entre 2008 et 2018

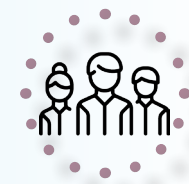


82 % des emplois dans le secteur tertiaire

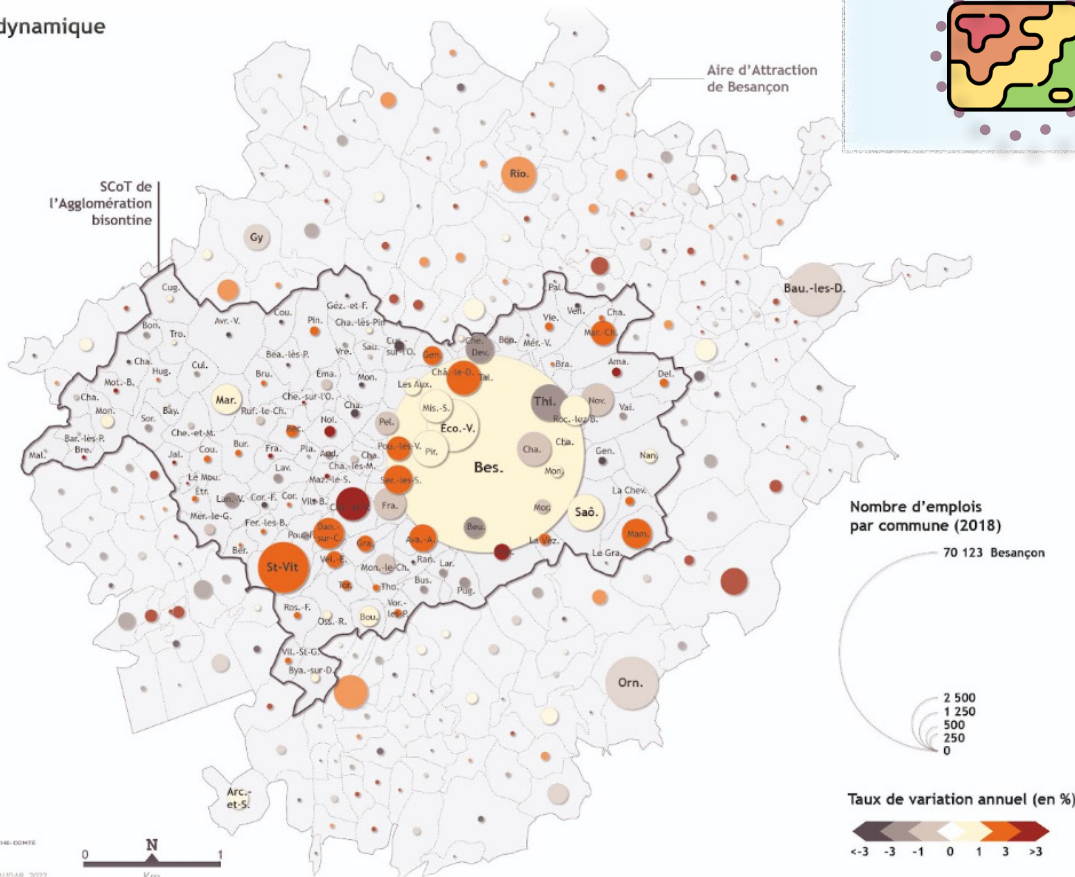


94 % des entreprises comptent moins de **10** salariés

10 ha/an consommés pour le foncier d'activités



Structure et dynamique de l'emploi 2008-2018



Un territoire fortement tertiaire



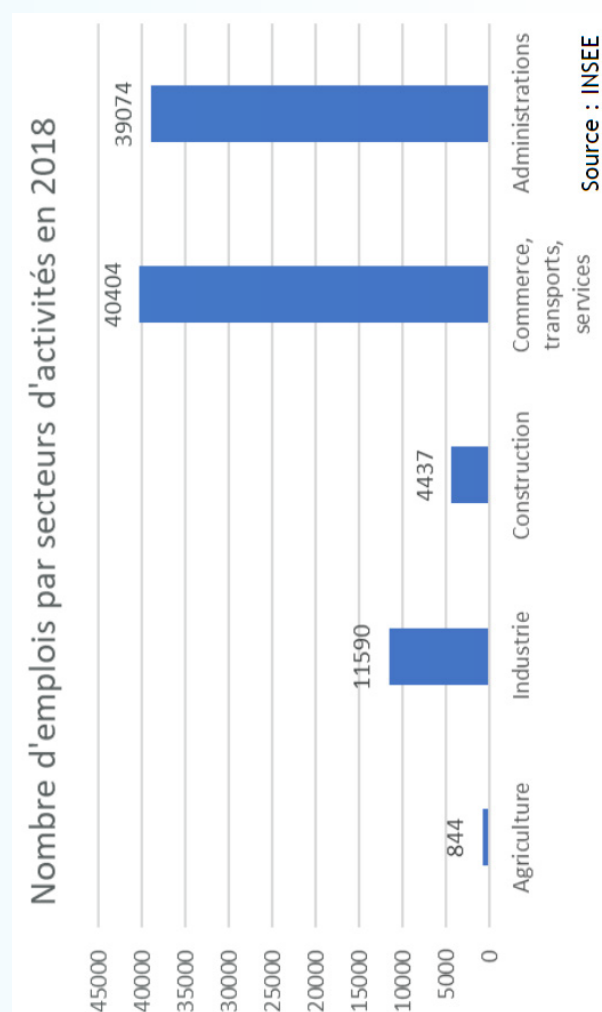
L'activité économique a longtemps été marquée par l'industrie (horlogerie, textile...) jusque dans les années 1970. Un tournant s'est opéré à partir des années 1980 avec la crise économique (chocs pétroliers) et les lois de décentralisation, qui a amené le développement des administrations publiques. Les activités tertiaires constituent aujourd'hui la majorité des emplois, et l'administration publique représente les cinq plus gros employeurs du territoire. Les emplois du secteur public (hôpital, administration...) sont un gage de pérennité en cas de crise économique. Ainsi, le territoire est marqué par une forte tertiarisation des emplois : 82% des emplois sont issus de secteurs tertiaires au sein du territoire (commerces, services, administration).

Le territoire montre également une forte présence des emplois administratifs, liés aux fonctions d'ancienne capitale régionale de Besançon.

De plus, les emplois du secteur tertiaire connaissent une évolution positive entre 2008 et 2018. Le secteur administratif a particulièrement évolué vers la croissance du nombre d'emplois, puisqu'il enregistre un gain de près de 6%, correspondant au 2e secteur qui augmente le plus durant la période observée. Cette croissance est d'autant plus importante que le nombre d'emplois initial est élevé. Le secteur administratif est donc toujours prégnant dans le territoire.

Le secteur industriel est le 3e domaine d'emplois du territoire. Mais il accuse une

forte différence avec le nombre d'emplois tertiaires. Ainsi, les emplois industriels représentent seulement 12% des emplois du territoire. De plus, ils accusent une baisse entre 2008 et 2018, avec un taux d'évolution de -12%. La baisse des emplois industriels observée n'illustre pas une méforme du secteur. Les activités industrielles actuellement présentes bénéficient d'une renommée dans les domaines des microtechniques et de l'ingénierie médicale.



Parc de l'échange à Chemaudin et Vaux

Le domaine de la construction représente peu d'emplois et est concerné également par une diminution entre 2008 et 2018.

Le tissu d'entreprise est essentiellement composé de TPE-PME. 94% des entreprises comptent moins de 10 salariés. L'économie du territoire ne dépend pas ainsi d'un grand groupe, mais présente l'avantage de la flexibilité.



RD-Biotech à Besançon

Mémo



Quelles zones d'activités à l'avenir ?

Une systématisation des implantations d'activités en zone s'est opérée ces dernières années. Un cabinet d'avocat ou des services administratifs ont-ils nécessité de s'installer dans une zone d'activités ? La **proximité entre lieu d'emploi et lieu d'habitat** est davantage à systématiser dans un objectif de **réduction des déplacements et d'économie d'énergie**, et pour redynamiser les centres et des secteurs vivant à toute heure de la journée.

Les évolutions sociétales et économiques, ainsi que les transitions en cours, imposent de **repenser le modèle des zones d'activités**. Les zones d'activités doivent être dédiées aux activités non-compatibles avec une zone d'habitation. De plus, leur **qualité urbaine** est à améliorer. Elles accusent aujourd'hui une forte imperméabilisation, un manque de végétalisation, une voirie exclusivement dédiée à la voiture et une multiplication d'espaces de stationnement qui pourraient être mutualisés.

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

**SPECIALISER
LES ZONES
D'ACTIVITES ?**

**CONFORTER LE
POLE D'EMPLOIS DE
BESANCON**

**REPENSER LES
IMPLANTATIONS
URBAINES DANS
UNE LOGIQUE DE
REDUCTION DES
DEPLACEMENTS
DOMICILE-TRAVAIL**

**APPORTER UNE
CAPACITE DE
MOBILITE EQUITABLE
GARANTISSANT
L'ACCES DE TOUS AUX
GENERATEURS DE
MOBILITE**

**DEVELOPPER LES
ZAE DE MANIERE
QUALITATIVE EN
OPTIMISANT LE
FONCIER : FORMES
URBAINES, ESPACES
PUBLICS, MODE DE
GESTION...**

**DEVELOPPER
UNE OFFRE DE
FORMATION
PERMETTANT DE
REPOINDRE AUX
BESOINS D'EMPLOIS
DU TERRITOIRE**

**OPTIMISER ET
INTEGRER LES
ZONES D'ACTIVITES
DANS LES
TRANSITIONS**

**REPENSER LES
ACTIVITES DE
SERVICE AU COEUR
DES ESPACES
URBAINS**

7 - LES DYNAMIQUES COMMERCIALES

Une zone de chalandise 1.4 fois plus importante que le poids démographique du SCoT

La zone de chalandise commerciale est plus vaste que le territoire du SCoT. Elle concerne 286 000 habitants.

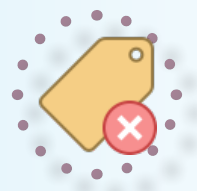
Une offre commerciale diversifiée en centralités qui répond globalement aux besoins mais rend dépendant les territoires ruraux

L'offre commerciale est diversifiée dans les centralités, ce qui permet de répondre aux besoins. 68% des commerces sont situés dans les centralités. 69% des commerces traditionnels de proximité sont implantés en proximité. Les commerces se maintiennent donc dans les centres. Par contre, cette situation rend dépendants les territoires ruraux, qui n'ont pas accès à une offre de proximité. Les circuits alternatifs viennent compenser les manques notamment pour les communes sans commerce (tournées alimentaires).

Chiffres clés

2639 commerces et services de moins de 300 m²

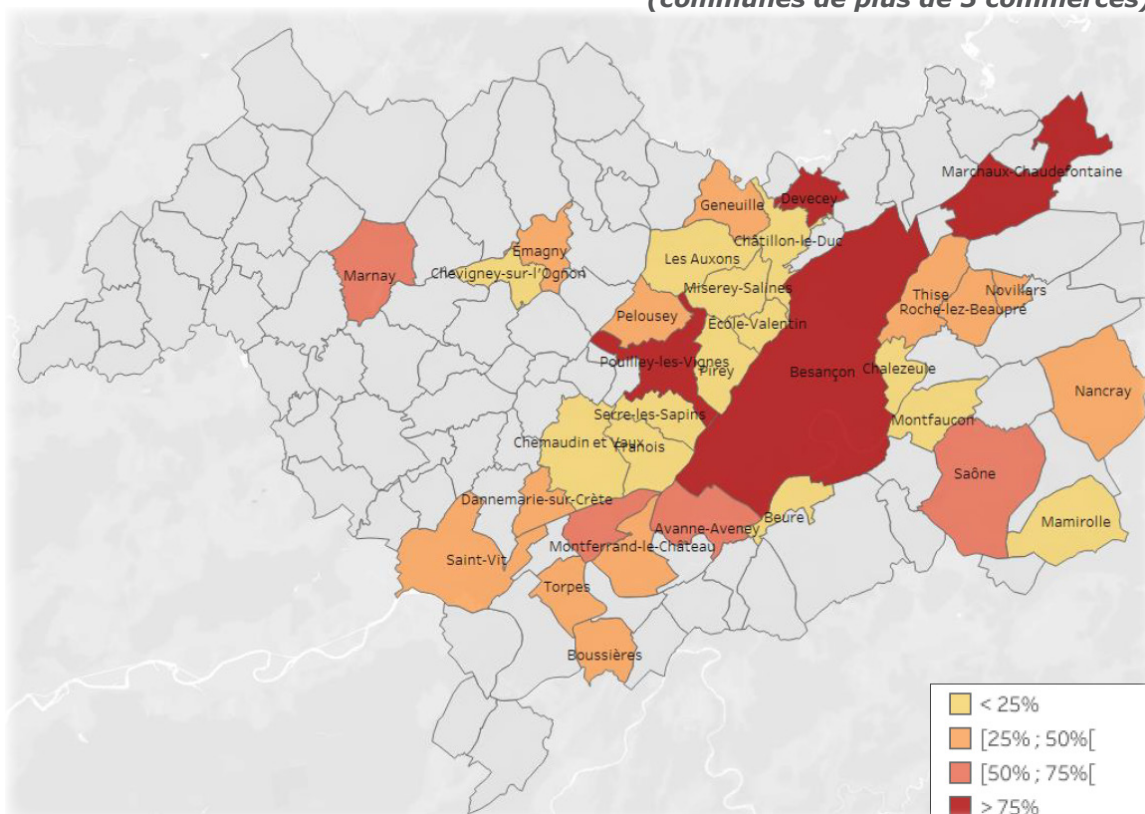
19 communes sans commerce dans la CC du val Marnaysien



2/3 de l'offre commerciale à Besançon



PART DES COMMERCES IMPLANTES EN CENTRALITE (communes de plus de 5 commerces)



Une périurbanisation des commerces traditionnels dans les 5 dernières années



Néanmoins, récemment, une tendance à la périphérisation des commerces traditionnels s'observe. En-dehors de Besançon, seulement 25 % des commerces traditionnels installés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces de centralités. 40 % des implantations en hygiène-santé, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie se font hors centralités.

Une croissance démographique déconnectée de la création de commerces de proximité

La croissance démographique et la création de commerce ne sont pas corrélées : 76 % de la population de GBM dispose d'un tissu commercial complet contre seulement 10,5 % de la CCVM.

Un équipement commercial (GMS) largement adapté à la zone de chalandise avec un suréquipement en alimentaire, bricolage et équipement de la personne

L'équipement commercial en grandes et moyennes surfaces est adapté à la zone de chalandise. Un suréquipement en alimentaire, bricolage et équipement de la personne est observé. Les grandes et moyennes surfaces occupent une surface totale de 356 668 m². Elles sont situées principalement à Besançon, Ecole-Valentin et Chalezeule. En-dehors de ce cœur d'agglomération, les communes de Saône, Saint-Vit et Marnay accueillent des GMS alimentaires et non-alimentaires.

La croissance de la surface de grandes et moyennes surfaces (GMS) a été 4 fois plus rapide que la croissance de la population entre 2010 et 2018. Durant la même période, la progression du nombre d'emplois dans le commerce est moindre

par rapport à l'augmentation de la surface commerciale (+3,3 % contre +12,7 %).

Bilan des espaces d'accueil des GMS

Concernant les espaces d'accueil des GMS, 74 % du plancher commercial en GMS s'organisent sur des espaces de périphérie. 76 % des espaces sont liés à l'armature urbaine, ce qui permet d'assurer la proximité entre l'offre et les lieux d'habitation et ainsi réduire les distances de déplacements. 85 % des espaces ont une attractivité banale ou classique et 20 % sont vieillissants. 86 % des espaces sont aménagés pour permettre un accès piéton

Mémo



L'enquête auprès des consommateurs

Les ménages montrent un certain **attachement aux commerces de proximité** de leur commune qui s'observe tant au travers de leur fréquentation hebdomadaire et que de l'image positive attribuée.

Les quartiers de Besançon souffrent d'un certain **déficit d'attractivité** lié notamment au manque d'attrait des espaces publics. L'Espace Valentin connaît un jugement sévère sur ce même thème.

Les habitants montrent une **appétence assez marquée à l'usage d'Internet** notamment pour les achats en équipement de la personne et de la maison.

La zone de **Châteaufarine** affirme son statut de **leader sur toutes les dépenses non-alimentaires** qui contraste avec sa très faible légitimité sur les achats alimentaires.

Les **évasions territoriales** sont désormais insignifiantes, signe d'une évasion désormais incompressible excepté en équipement de la maison.



Même si le **centre-ville** de Besançon resté le second pôle commercial **le plus fréquenté** du territoire SCoT, il n'est plus leader sur les achats en équipement de la personne face à Châteaufarine.

L'enquête auprès des élus

Alors même que plusieurs communes viennent de bénéficier de la création ou de l'agrandissement de leur supermarché, ces mêmes élus affichent désormais une **volonté de statu quo concernant le développement des GMS**

A l'inverse **les communes en attente de confortement** de leurs équipements commerciaux souhaitent **conserver une certaine latitude de développement**.

Au regard des projets des communes, les élus sont largement engagés dans le confortement de **l'attractivité de leur centralité**.

Les élus apparaissent particulièrement **attentifs à la rationalisation des déplacements automobiles**.



Les enjeux pour la stratégie du SCoT

DANS UN CONTEXTE DE FAIBLE EVASION COMMERCIALE, ORGANISER UNE MAITRISE DE LA CROISSANCE DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES

AFFIRMER LA VOCATION DES CENTRALITES EN MATIERE DE VOCATION COMMERCIALE

APPORTER UNE REPONSE SERVICIELLE ET EN CIRCUIT ALTERNATIFS SUR LES TERRITOIRE LES MOINS DENSE EN POPULATION

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN DES ZONES COMMERCIALES

REPENSER LES ACTIVITES DE SERVICE AU CŒUR DES ESPACES URBAINS

8 - LES DYNAMIQUES AGRICOLES

Une filière économique qui perdure dans un territoire urbain et périurbain

Bien que polarisé par le centre urbain de Besançon, le territoire reste une terre d'agriculture. Les surfaces agricoles occupent 42% de la surface du territoire, ce qui représente une part identique à celle du département du Doubs. Les activités agricoles se répartissent entre cultures et élevages.

La production principale concerne l'élevage laitier, qui se rapporte à la production liée aux AOP du territoire (comté, morbier). Elle représente 47% des exploitations agricoles de la partie Doubs du SCoT et 28% des exploitations haut-saônoises du SCoT. La production laitière est prégnante dans le Doubs où elle reste l'activité agricole principale.

Le territoire haut-saônois est marqué par la présence de cultures, qui représentent l'activité la plus importante pour l'agriculture de ce secteur, avec 38% des exploitations agricoles de la partie haut-saônoise.

Chiffres clefs

+ 53 emplois entre 2008 et 2018



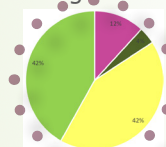
238 ha consommés entre 2010 et 2017



Production de 60 millions € par an



42 % de la surface du territoire est agricole



61% des terres sont de bonne ou forte valeur économique



42 % des terres sont de bonne valeur agronomique

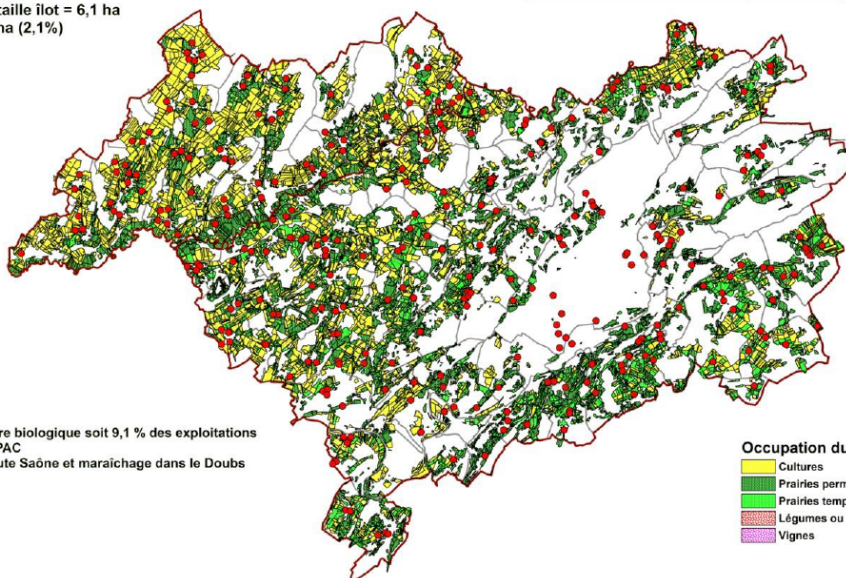


Carte d'occupation du sol - SCOT Besançon

Département du Doubs
Surface PAC = 22 993,9 ha taille ilot = 4,8 ha
Surface Non PAC = 1 632,3 (6,6%)
Cultures = 38,4% SAU
Prairies = 61,6% SAU

Département de Haute Saône
Surface PAC = 10 910 ha taille ilot = 6,1 ha
Surface Non PAC = 332,7ha (2,1%)
Cultures = 67,7% SAU
Prairies = 32,3% SAU

Légumes => 42,6 ha
Vergers => 13,7 ha
Vignes => 18,6 ha



● Siège exploitation

Nombre exploitations Doubs : 232 - SAU moy = 105,9ha
Nombre exploitations Haute Saône : 75 - SAU moy = 137,2 ha

Production principale	Doubs	Haute Saône
Elevage Lait	47,0%	28,0%
Elevage Allaitant	20,7%	21,3%
Polyculture/Grandes Cultures	10,3%	38,7%
Elevage equins	5,6%	6,7%
Maraîchage Horticulture	11,2%	4%
Autres	5,2%	1,3%

L'agriculture biologique
28 exploitations en agriculture biologique soit 9,1 % des exploitations
2 045 ha soit 6 % de la SAU PAC
Exploitations laitières en Haute Saône et maraîchage dans le Doubs

Occupation du sol SCoT de Besançon

Cultures
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Légumes ou fleurs
Vignes

L'activité agricole constitue une activité économique dynamique pour le territoire bien que celui-ci présente un profil urbain et périurbain. Néanmoins, cette situation



amène une tension autour du foncier puisque les terres agricoles sont les plus prélevées à des fins d'urbanisation (238 ha consommés entre 2010 et 2017). Cette tension s'accroît avec le réchauffement climatique qui réduit les rendements et induit un besoin de surface supplémentaire pour compenser la perte.

Pour la première fois depuis plusieurs décennies, le nombre d'emplois agricoles a augmenté lors de la dernière période intercensitaire (844 emplois en 2018 contre 791 en 2008). Ce rebond marque la fin d'un cycle d'extinction du monde agricole. Ce regain d'emplois est le fruit de l'apparition d'un nouveau type de consommateurs intéressés par les circuits-courts et l'agriculture urbaine, porteurs de nouveaux emplois.

Un territoire qui bénéficie d'une agriculture de qualité mais qui est vulnérable au changement climatique

Le territoire bénéficie de terres agricoles de qualité. Sur le plan agronomique, plus de 40% des terres agricoles sont repérées comme étant de forte valeur agronomique. Le secteur nord de la communauté de communes du Val Marnaysien est particulièrement bien marqué par la qualité de ces terres, avec des communes qui comptent la totalité, ou quasiment, de leurs parcelles agricoles réputées de bonne valeur agronomique. A l'inverse, les terres de faible valeur agronomique sont minoritaires (15% des terres agricoles). Elles sont surtout présentes dans les vallées de l'Ognon et du Doubs où les terrains sont marqués par une forte hydromorphie. Sur le plan économique, plus de 50% des terres agricoles sont caractérisées avec une bonne ou une forte valeur technique, révélant la robustesse et du dynamisme du système agricole. La valeur économique des terres confirme que le foncier agricole est un outil de travail performant pour le territoire.

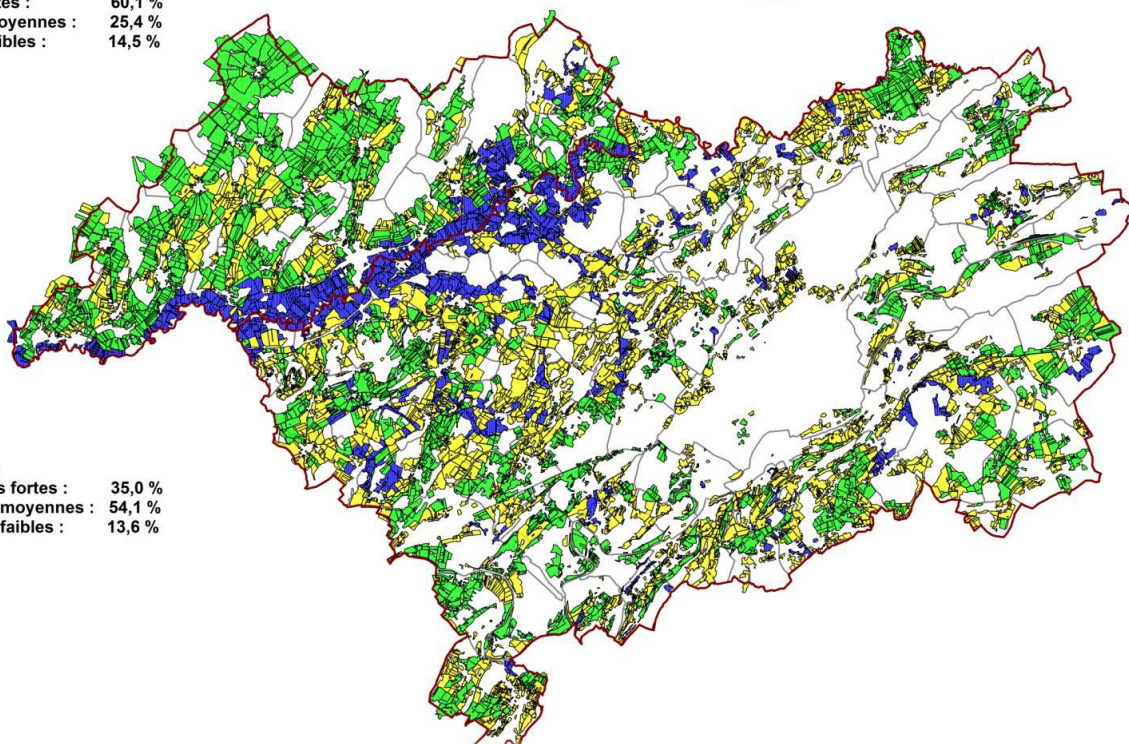
Carte Valeur Agronomique - SCOT Besançon

Département de Haute Saône
 Valeurs agronomiques fortes : 60,1 %
 Valeurs agronomiques moyennes : 25,4 %
 Valeurs agronomiques faibles : 14,5 %

Département du Doubs
 Valeurs agronomiques fortes : 35,0 %
 Valeurs agronomiques moyennes : 54,1 %
 Valeurs agronomiques faibles : 13,6 %

Valeurs agronomiques SCOT Besançon

Valeurs agronomiques faibles
 Valeurs agronomiques moyennes
 Valeurs agronomiques fortes





Quelles évolutions pour l'agriculture ?

De nouvelles pratiques en faveur d'une **diversification des cultures** pour contribuer à l'**alimentation locale** se développent. Dans le territoire, des maraîchers s'installent. D'ailleurs, ces nouvelles installations conduisent à une hausse du nombre d'emplois agricoles entre 2008 et 2018, ce qui est inédit depuis de longues années. L'attrait des consommateurs pour la production locale permet de créer de **nouveaux emplois**.

Grand Besançon Métropole s'est engagé dans un **Projet Alimentaire Territorial**. 165 ha à l'horizon 2030 sont nécessaires à la diversification pour améliorer l'**autonomie alimentaire** du territoire. **55 ha** propices au **maraîchage** sont à flécher dans le SCoT.



Les enjeux pour la stratégie du SCoT

GARANTIR LE FONCIER NECESSAIRES AUX DIFFERENTE FILIERES AGRICOLES (TRADITIONNELLE ET MARAICHAGE)°

MAINTENIR L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET SA PERFORMANCE DANS UN CONTEXTE DE TENSION FONCIERE

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES SYSTEMES AGRICOLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DÉVELOPPER UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE DIVERSIFIÉE ET LOCALE POUR PRÉSERVER SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

SE SAISIR DU ZAN POUR REPENSER LA PLACE DE L'AGRICULTURE

9 - LES DYNAMIQUES TOURISTIQUES

Une destination touristique en légère croissance, très majoritairement française

En 2018 et 2019, le territoire de Grand Besançon a accueilli plus de 500 000 nuitées hôtelières, d'origines françaises et étrangères. La tendance est à l'augmentation entre 2018 et 2019.

Les touristes sont essentiellement d'origine française. Un quart des nuitées sont d'origine étrangères. La majorité de la clientèle étrangère vient d'Allemagne, du Bénélux et de Suisse. La cible géographique s'étend dans un rayon de temps d'accès de 1h à 4h autour de Besançon.

Dans la Communauté de Communes du Val Marnaysien, la tendance est également à la hausse de la fréquentation entre 2017 et 2019. La part de la clientèle étrangère représente 15% des touristes en 2019. L'origine des touristes est similaire à celle de Grand Besançon Métropole.

Le secteur du tourisme a pleinement subi les effets de la crise sanitaire depuis 2020. Une baisse de la fréquentation est observée depuis cette période, en raison de la limitation des déplacements et de l'annulation d'événements/manifestations. Ce constat s'observe dans tous les territoires. L'année 2021 devrait être meilleure en termes de fréquentations que 2020, signe d'une reprise de l'activité.

La fréquentation touristique est la plus forte de mai à octobre dans le territoire, même si le tourisme d'affaires apporte une activité tout au long de l'année.

Chiffres clefs

2 bases nautiques
(Osselle, Marnay)



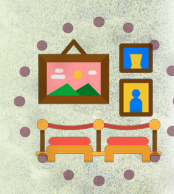
2 vallées riches en
patrimoine naturel et
paysages diversifiés



2 inscriptions au
Patrimoine mondial
UNESCO



6 musées de France



Une activité de city-breakers en plein essor



Le territoire du SCoT est concerné par deux types de tourisme : loisirs et affaires (entre 8000 et 10 000 congressistes entre 2016 et 2019).

La clientèle de loisirs est composée essentiellement de couples (50 %). Les motifs des séjours sont divers : visite de la ville (90 %), des musées (70 %), de la nature (58 %), loisirs (57 %), ville étape (40%), sport (15 %), visite de la famille (10 %), événementiel (7 %).

Un tourisme historique et culturel reconnu

Les atouts patrimoniaux et culturels du territoire permettent d'offrir aux visiteurs un tourisme urbain, qui est en progression. La Citadelle de Besançon constitue un site emblématique. Son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a permis au territoire de Besançon de gagner en visibilité. A l'échelle régionale, elle s'inscrit dans un ensemble de sites figurant également sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO complétant l'offre : Saline Royale d'Arc-et-Senans, Notre-Dame de Ronchamp

Un cadre naturel propice au développement du tourisme de plein air et d'itinérance

Le site naturel du territoire lui confère un cadre riche pour les activités de pleine nature. La présence de deux vallées (Doubs et Ognon) et des plans d'eau (lacs d'Osselle, Marnay) permet d'accueillir des activités nautiques et d'itinérance. La topographie déterminante avec les collines boisées permet également de proposer des activités sportives de plein air. L'Eurovéloroute 6 et la Via Francigena constituent deux axes structurants qui apportent une plus-value touristique. Elles sont en plein essor. Par contre, le tourisme fluvial est encore peu développé. Besançon se positionne sur les activités de pleine nature apporte une différenciation de l'offre avec une touche patrimoniale et culturelle pour Montagnes du Jura, dont elle est porte d'entrée.

Un tourisme d'affaire qui tend à se conforter malgré des freins structurels

Le tourisme d'affaires est l'une des activités les plus importantes. En 2019, se sont tenus dans le territoire 53 événements regroupant plus de 8 000 congressistes en 2019.

Le centre-ville de Besançon dispose de plusieurs lieux de séminaire mais dont la capacité d'accueil reste très limitée. L'alternative réside dans Micropolis, parc des expositions situé à l'extérieur du centre-ville.



Une offre d'hébergement qui se diversifie

L'offre d'hébergements tend à se diversifier. Les hôtels sont nombreux, dont les trois-quarts sont situés à Besançon pour l'accueil du tourisme d'affaires. Le territoire compte peu d'hébergements collectifs (seulement 7). Les quatre campings sont situés dans les deux vallées. Un seul hébergement insolite est proposé. Par contre, de nouvelles formules de location entre particuliers se développent, tels que les gîtes, chambres d'hôtes ou meublés, avec une densité d'offre plus importante sur la ville centre, appuyés sur les systèmes Airbnb, Abritel, ...



Trail des Forts 2021

Mémo



Vers un tourisme peu impactant ?

Ainsi, les activités proposées dépassent le tourisme urbain bisontin. Le territoire dans son ensemble permet d'offrir un tourisme de loisirs axé autour des **activités de plein air**.

Elles profitent des **atouts paysagers et environnementaux** du territoire (forêts, collines, biodiversité, ...) et de la qualité des espaces naturels. L'activité humaine peut fragiliser ces espaces.

Pour poursuivre le développement de ce type de tourisme, il faut donc veiller à **préserver la qualité des espaces naturels** du territoire, tout en **accueillant le public** pour qu'il profite de ces qualités.

Le développement d'un **écotourisme** nécessite aussi le déploiement d'activités d'éducation sur la préservation des écosystèmes. Il convient aussi de veiller aux consommations énergétiques en lien avec le tourisme en **réduisant le besoin en énergie** et en développant un système de **mobilité décarboné** pour accéder aux activités de loisirs.



Les enjeux pour la stratégie du SCoT

**DÉVELOPPER
L'ECOTOURISME
PAR RAPPORT AUX
CARACTÉRISTIQUES
DU TERRITOIRE**

**DANS UN
TERRITOIRE AUX
CARACTÉRISTIQUES
NATURELLES ET
PAYSAGÈRES
EXCEPTIONNELLES,
ORGANISER UN
TOURISME NATURE
PEU IMPACTANT**

**TRAVAILLER SUR LES
FREINS STRUCTURELS
DU TOURISME
D'AFFAIRES**

**ÉLARGIR L'OFFRE
TOURISTIQUE
AUX SPÉCIALITÉS
ÉCONOMIQUES
DU TERRITOIRE :
COMTE, MORBIER,
MICROTECHS...**

**CONSTRUIRE
UNE OFFRE
D'HERBERGEMENT
ADAPTÉE À L'OFFRE
TOURISTIQUE,
EN GAMME ET EN
LOCALISATION**

10 - LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le territoire dans les grands itinéraires de fret

Le territoire du SCoT se situe sur le corridor européen « Mer du Nord - Méditerranée » du Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T), un des 10 corridors identifiés au niveau européen pour le grand transit. L'axe Rhin-Rhône, matérialisé par l'A36 et la ligne ferroviaire du Doubs, permet de relier les grandes zones industrielles du Nord Franche-Comté et de la grande région bâloise au nœud dijonnais et au couloir rhodanien ou à l'Ile de France. La région bisontine, bien que située sur ces itinéraires, subit un « effet tunnel » et reste peu équipée en infrastructures logistiques de grande envergure, à l'exception de certains sites de grande distribution à vocation régionale.

Carte du Réseau Trans Européen de transport - zoom sur l'arc jurassien - Source : AUDAB



RTE-T North Sea-Mediterranean

- Axe routier
- - - Axe ferroviaire
- Corridor spécifique fret ferroviaire

RTE-T Rhenan-Alpine

- Axe routier
- - - Axe ferroviaire
- Corridor spécifique fret ferroviaire

Chiffres clefs

96 700 emplois en 2018. En **stagnation** depuis 2008



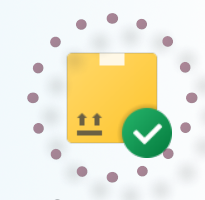
Entre **12 % et 20 %** de flux poids lourds sur la RN57 et la RN83



Entre **25 % et 30 %** de flux poids lourds sur l'A36



Plus de **50 %** des livraisons de marchandises à Besançon



3 gares ouvertes au fret : Besançon-Viotte, Saint-Vit et Deluz



Des réseaux néanmoins favorables au développement du fret

Le réseau routier, grâce aux axes majeurs et structurants tels que la RN57, la RN83 et la RD673, est favorable aux flux de transit et d'échanges. En sus des échanges extrarégionaux, l'autoroute A36, en desservant le territoire du nord-est au sud-ouest, permet d'assurer des flux de transit et d'échanges avec les territoires voisins.

Le territoire du SCoT compte trois échangeurs autoroutiers : Ecole-Valentin, Chemaudin-et-Vaux et Marchaux-Chaudefontaine.



L'étoile ferroviaire bisontine est dense et accueille 7 installations terminales embranchées (embranchement d'entreprises au réseau national) mais le fret ferroviaire généré sur le territoire reste anecdotique. Trois gares sont ouvertes au fret : Besançon, Saint-Vit et Deluz.

La ligne du Doubs (Besançon – Montbéliard) n'est pas utilisable en l'état pour le transport de conteneurs (hauteur des tunnels insuffisante), ce qui limite son attrait pour ce type de fret pourtant en forte augmentation.

Les voies navigables sont des voies à petit gabarit, limitant fortement le tonnage des bateaux de marchandises admissibles. Elles ont surtout une vocation touristique.



Enfin, bien que reliant directement Besançon à la Suisse voisine, la ligne des horlogers, la RN57 (pourtant itinéraire européen E23) et RD461 sont très peu utilisées pour le fret international.

Des itinéraires de transport exceptionnel sont définis : ils comprennent les axes RD673 et RD75 pour les moins de 120 tonnes, et les axes RD673, RD75, RN57, RN83, RD70, Boulevard Kennedy, Boulevard Churchill, Boulevard Blum (pour les moins de 72 tonnes).

Quelques restrictions concernant le transport de marchandises sont établies, notamment dans les centres urbains de Besançon, Beure et Morre. Des restrictions du transport de marchandises sont mises en place dans les centres urbains de Besançon, Beure et Morre.



Easydis Besançon

Les flux de marchandises selon les modes

Le fret demeure essentiellement routier.

Avec près de 88 % de part modale à l'échelle nationale (en augmentation sur les dernières années), le transport par poids-lourds reste ultradominant pour les échanges de marchandises. Dans le même temps, la part modale du transport ferroviaire de fret diminue régulièrement : elle est de 9,6 % en 2020 après 10 % en 2019 et 11,9 % en 2015. Sur la même période, la part modale du transport fluvial oscille autour de 2 %.

Ainsi, au niveau local, le mode routier représente la quasi-intégralité des flux. Les flux de livraisons et d'approvisionnement des entreprises sont également importants et fortement concentrés vers et au sein de la ville de Besançon (plus de 50 % des flux). Malgré les réglementations en place, ces flux génèrent quelques nuisances notamment en hypercentre. La ville de Besançon, dans le cadre de son programme Action Cœur de Ville, a par ailleurs initié une démarche pour amoindrir les impacts dus à la logistique urbaine.



Mémo



Des **besoins multiples** pour l'avenir

Plusieurs besoins émergent de ces différents constats.

En premier lieu, la nécessité de trouver des solutions pour davantage **réguler le grand transit** PL, shuntant le tracé autoroutier pourtant dédié, au détriment des territoires traversés par la RN83 et les RD683 et 673. En effet, l'augmentation constante des flux PL, et notamment de longue distance (jusqu'à 40 % des flux), engendre des **nuisances** (pollutions, bruit, sentiment d'insécurité routière), et des congestions localisées (commune de Beure notamment).

Soutenir le développement des **alternatives au fret routier** et notamment le **fret ferroviaire** au sein du couloir Rhin-Rhône.

Bien anticiper les **besoins en approvisionnement** liés à l'implantation des entreprises sur le territoire (voiries, itinéraires PL, réglementations locales...)

Soutenir les initiatives et accompagner par des **aménagement adaptés** le développement d'une **logistique urbaine** plus durable notamment en urbain dense.



Le DAACL dans le SCoT



Alors que ces dernières années ont été marquées par un éloignement des fonctions logistiques des bassins de consommation, il s'agit aujourd'hui de **requestionner l'organisation territoriale de la logistique** pour réduire son impact environnemental tout en limitant les nuisances associées aux livraisons en milieu urbain et en tenant aussi compte d'un espace urbain de plus en plus contraint. C'est pourquoi le SMSCoT a fait le choix de se doter d'un volet Logistique dans son document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) qui deviendra, à terme, le **DAACL** (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique).

Les enjeux pour la stratégie du SCoT

REGULER LES GRANDS TRANSITS POUR REDUIRE LES NUISANCES (POLLUTION, BRUIT, CONGESTION...)

ANTICIPER LES BESOINS EN APPROVISIONNEMENT LIES A L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES AU FRET ROUTIER

DEVELOPPER UNE LOGISTIQUE URBAINE PLUS DURABLE

11 - SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SCoT

Que veut-on pour les habitants demain ? Comment vivre dans le territoire en 2040 ?

Les constats établis par le diagnostic ont révélé de nombreux enjeux thématiques. Le fonctionnement systémique du territoire entraîne des interactions entre les thématiques et amène à croiser les enjeux pour poser les problématiques auxquelles répondre dans le SCoT. Une synthèse des enjeux socio-économiques en fonction des interactions entre eux est proposée, notamment au regard du cap de la résilience fixé par le SCoT et pour répondre aux défis futurs.



- **ENJEU CROISÉ : Offrir une alternative résidentielle grâce à une offre diversifiée et accessible**

MAINTIEN DE LA
POPULATION ET
DIVERSIFICATION DE
L'OFFRE

DANS UN CONTEXTE
D'ÉVASION
RÉSIDENTIELLE, REPENSER
LE DÉVELOPPEMENT
URBAIN DES
DÉPLACEMENTS DE COURTE
DISTANCE

REPENSER LES
IMPLANTATIONS
URBAINES DANS UNE
LOGIQUE DE RÉDUCTION
DES DÉPLACEMENTS
DOMICILE-TRAVAIL

REPOSITIONNER LES
ACTIVITÉS DE SERVICE
AU CŒUR DES ESPACES
URBAINS

POUR UNE GESTION
ÉQUILIBRÉE DE LA
RESSOURCE AVEC LES
TERRITOIRES VOISINS

Quelle offre structurer et construire pour réduire l'évasion résidentielle et ses impacts sur le territoire ?



- **ENJEU CROISÉ : Conforter les fonctions de centralités et métropolitaines**

CONFORTER LES
FONCTIONS DE
CENTRALITÉ PAR LA
RÉSIDENTIALISATION
DE PROXIMITÉ

OPÉRER UN
CHANGEMENT DES
FORMES URBAINES

MAINTENIR LES
ÉQUIPEMENTS
SUPÉRIEURS
ATTRACTIFS POUR
LA POPULATION

CONFORTER LES
FONCTIONS DE
CENTRALITÉ DE
BESANÇON ET SON
TERRITOIRE

Quel développement du bassin urbain de Besançon, par une différenciation des quartiers ? Quelles fonctions prioritaires maintenir ou développer ? Comment les rendre accessibles à tous ? Quelle stratégie foncière mettre en place en fonction du potentiel ?



- **ENJEU CROISÉ** : S'appuyer sur les centralités existantes ou en devenir pour un développement des courtes distances quotidiennes



Comment organiser le fonctionnement des bassins de proximité ? Quelles priorités donner (habitat, commerces et services...) à chaque bassin ?



- **ENJEU CROISÉ** : Développer une offre nouvelle adaptée aux besoins émergents

Construire une offre répondant aux besoins quotidiens de la population pour les 20 prochaines années



Accompagner l'activité économique agricole dans son adaptation au changement climatique et pour répondre à la demande sociale



Anticiper les effets de la transition numérique

DÉVELOPPER LE HAUT-DÉBIT PARTOUT SUR LE TERRITOIRE POUR OFFRIR AUX MÉNAGES LES CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAILLER

PRENDRE EN COMPTE L'ESSOR DU NUMÉRIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DE LA LOGISTIQUE

Développer une offre d'accueil pour les populations extérieures

DANS UN TERRITOIRE AUX CARACTÉRISTIQUES NATURELLES ET PAYSAGÈRES EXCEPTIONNELLES, ORGANISER UN TOURISME NATURE PEU IMPACTANT

TRAVAILLER SUR LES FREINS STRUCTURELS DU TOURISME D'AFFAIRES

PAR RAPPORT AUX CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE, DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME

Quels sont les profils de population présentes et souhaitées ? En fonction de ces profils, quels sont leurs besoins et leurs attentes ? A quel niveau d'attente répondre (autonomie alimentaire, énergétique...) ? Quelle place à la dématérialisation dans le projet de développement ? Comment permettre à l'agriculture de répondre aux besoins, tout en s'adaptant au changement climatique et dans un contexte de tension foncière ?



- **ENJEU CROISÉ : développer la multimodalité**

Œuvrer pour la décarbonation des mobilités sans y renoncer

S'APPUYER SUR LE FERROVIAIRE POUR FAVORISER LE REPORT MODAL

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU STATIONNEMENT POUR INCITER AU REPORT MODAL, LIBÉRER L'ESPACE PUBLIC ET RÉDUIRE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

DANS UN OBJECTIF DE DÉCARBONATION DU TERRITOIRE, RECHERCHER LES ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS MOTORISÉS

POURSUIVRE L'ORGANISATION DES MOBILITÉS LIMITANT L'AUTOSOLISME



Développer des mobilités favorables au maintien de la diversité des situations

APPORTER UNE CAPACITÉ DE MOBILITÉ ÉQUITABLE GARANTISSANT L'ACCÈS DE TOUS AUX GÉNÉRATEURS DE MOBILITÉ

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES AU FRET ROUTIER

DÉVELOPPER UNE LOGISTIQUE URBAINE PLUS DURABLE

Quelle part donner au ferroviaire compte-tenu des modalités de gestion ? Quelles alternatives pour les déplacements autres que ceux de proximité ? Quels accompagnements en matière d'aménagement urbain pour favoriser les mobilités alternatives dans les bassins de proximité ?

Comment adapter les mobilités en fonction des situations ou orienter le développement en fonction des mobilités ?



• **ENJEU CROISÉ** : Utiliser le potentiel du territoire et penser à son optimisation pour le futur

DÉVELOPPER LES ZAE DE MANIÈRE QUALITATIVE EN OPTIMISANT LE FONCIER : FORMES URBAINES, ESPACES PUBLICS, MODE DE GESTION...

OPTIMISER ET INTÉGRER LES ZONES D'ACTIVITÉS DANS LES TRANSITIONS

ANTICIPER LES BESOINS EN APPROVISIONNEMENT LIÉS À L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FONCIER ÉCONOMIQUE

REMOBILISATION ET RÉHABILITATION DU PARC EXISTANT

TRAVAILLER SUR L'ADAPTABILITÉ DES LOGEMENTS EXISTANTS POUR ÉVITER UNE NOUVELLE CONSOMMATION

ANTICIPER LA RECONVERSION DES ÉQUIPEMENTS

OPÉRER UN CHANGEMENT DES FORMES URBAINES

DANS UN CONTEXTE DE FAIBLE ÉVASION COMMERCIALE, ORGANISER UNE MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN DES ZONES COMMERCIALES

Comment s'appuyer sur le potentiel du territoire ? Comment aménager les espaces urbains, existants et futurs, de façon exemplaire pour demain ?





- **ENJEU CROISÉ : Développer une offre garante du bien-être des habitants**

Ces enjeux se rapportent principalement aux constats établis dans l'EIE. Mais les incidences directes des activités humaines sur les composantes du territoire conduisent à intégrer ces enjeux dans la réflexion sur le développement du territoire, pour assurer la bonne santé des habitants.

RÉGULER LES GRANDS
TRANSITS POUR
RÉDUIRE LES NUISANCES
(POLLUTION, BRUIT,
CONGESTION...)

RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE GES
DANS LES SECTEURS
DES TRANSPORTS
ROUTIERS ET DU
BÂTIMENT

LUTTER CONTRE
LES POLLUTIONS
ATMOSPHÉRIQUES

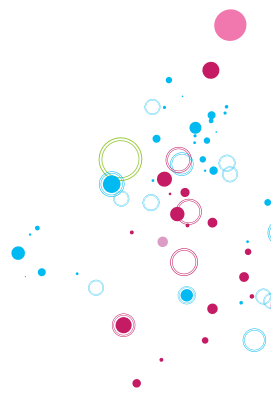
ASSURER LA NON-
DÉGRADATION
DES MILIEUX
AQUATIQUES

NE PAS DÉGRADER LES
MILIEUX NATURELS

PROTÉGER LES ESPACES
FORESTIERS QUI ASSURENT
DE MULTIPLES FONCTIONS
(ÉCONOMIQUES, SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES)

INTÉGRER LES SERVICES
RENDUS PAR LA FORÊT
POUR ACCOMPAGNER LES
TRANSITIONS : ÎLOTS DE
FRAÎCHEUR, STOCKAGE DU
CARBONE

Comment aménager le territoire pour garantir la bonne santé de ses habitants ?





Syndicat mixte du SCoT

La City, 4 rue Gabriel Plançon
25 043 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 87 89 29
Fax : 03 81 87 88 08
Courriel : smscot@grandbesancon.fr



AUDAB
Hôtel Jouffroy
1, Rue du Grand Charmont
25000 BESANÇON
Tel : 03.81.21.33.00
contact@audab.org

Directeur de la publication : Jean-Paul MICHAUD
Rédaction : Marie-Laure MERLE-BERTIN, Justine HUOT-MARCHAND, Thomas VICHOT
Cartographie : AUDAB
Conception graphique : © Rhodosigne